

## **Vers de nouveaux rapports du développement agricole au territoire**

**Agir ensemble pour devenir autonomes**

## **New relationships between agricultural development and territory**

**Working together to become independent**

Geneviève Pierre and Bertille Thareau

Number 320, April 2011

Le monde coopératif dans une économie plurielle : le problème de l'attractivité  
Cooperatives in a plural Economy: The issue of their Attractiveness

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1020911ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1020911ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association Recma

ISSN

1626-1682 (print)

2261-2599 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Pierre, G. & Thareau, B. (2011). Vers de nouveaux rapports du développement agricole au territoire : agir ensemble pour devenir autonomes. *Revue internationale de l'économie sociale*, (320), 99–115.  
<https://doi.org/10.7202/1020911ar>

Article abstract

This article examines the way territory is defined in local agricultural development projects. Two projects are compared—a beef farmers' organization in the Angers region and the creation of a vegetable oil press by a departmental agricultural equipment cooperative. Both projects promote high quality based on production practices and a collective approach although neither comes under any specific officially recognized label. A key factor is the determination to be agriculturally independent and to keep value-added activities local. However, these two projects differ in the way they have defined the territory for development. In one case, it concerns pre-defined environmental zones and the administrative area, and in the other case territory is defined jointly. These two ways of defining territory result from the combined effects of local and agricultural agencies and the involvement of individuals participating in local social networks. In this article, we show how local project leaders are transforming the institutional landscape of agricultural development through imaginative new partnerships in local communities.

# VERS DE NOUVEAUX RAPPORTS DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE AU TERRITOIRE

Agir ensemble pour devenir autonomes

par Geneviève Pierre\* et Bertille Thareau\*\*

*Cet article questionne la territorialisation des actions de développement agricole local. Deux projets sont comparés : l'association des éleveurs des vallées angevines et la construction d'une presse à huile végétale pure au sein d'une coopérative d'utilisation de matériel agricole (Cuma) départementale. Ces deux projets revendiquent une certaine démarche de qualité agricole fondée sur des pratiques de production et un fonctionnement collectif, sans toutefois s'inscrire dans les labellisations officielles reconnues. Ils sont fortement déterminés par une volonté locale d'autonomie agricole et de relocalisation de valeur ajoutée. Pour autant, ces projets présentent deux itinéraires divergents de construction territoriale de l'action de développement : préconstruit des zonages environnementaux et périmètre contraint, d'une part, et co-construction territoriale, d'autre part. Ces dynamiques territoriales résultent des effets conjugués des institutions locales ou agricoles et de l'inscription des acteurs engagés dans des réseaux sociaux locaux. Dans cet article, nous montrons comment les porteurs de projets locaux contribuent à transformer le paysage institutionnel du développement agricole en mettant en place des partenariats originaux sur le territoire.*

\* Maître de conférences en géographie, Lunam université (université d'Angers), UMR ESO 6590. Mél.: genevieve.pierre@univ-angers.fr.

\*\* Ingénieur d'études, Lunam université, Ecole supérieure d'agriculture d'Angers ; Laboratoire de recherches et études en sciences sociales (Laress). Mél.: b.thareau@groupe-esa.com.

**L**e contexte agricole actuel est de plus en plus marqué par les incertitudes économiques et politiques : volatilité des prix des matières premières agricoles, incertitudes sur la pérennisation de politiques publiques, évolution de la politique laitière de la Politique agricole commune (PAC). Parallèlement, les exigences de développement durable et de qualité sanitaire des productions agricoles s'accroissent. Aussi, des projets d'autonomie agricole émergent, visant la réduction des risques pesant sur les exploitations agricoles. Si ces projets sont parfois individuels, l'autonomie peut aussi être pensée collectivement. C'est le cas des deux projets que nous avons analysés, qui s'appuient pour l'un sur une structure coopérative (coopérative d'utilisation du matériel agricole, ou Cuma) et pour l'autre sur une association loi 1901. Le premier résulte de la volonté d'agriculteurs de substituer une production fermière d'huile végétale pure et de tourteaux pour l'alimentation animale aux

approvisionnements classiques en fuel et en soja des marchés internationaux. Le second est né de l'ambition d'éleveurs d'améliorer leurs revenus tout en limitant leur dépendance aux soutiens publics et aux filières longues de commercialisation; ils ont créé un circuit de valorisation local de viande. Ce qui nous intéresse à travers l'analyse de ces deux projets, c'est de questionner le renouvellement du lien entre développement agricole et territoire. L'ambition d'autonomie participe de ce renouvellement des mécanismes de territorialisation (Callois, Mocquay, 2008)<sup>(1)</sup> du développement agricole. Ici, les actions se développent à l'origine hors des dispositifs institutionnels du développement agricole<sup>(2)</sup>. Cette libre initiative des acteurs pose la question de l'ancrage spatial de l'action, de l'articulation entre le périmètre institutionnel d'intervention et les territoires d'action des projets. De plus, alors que nous disposons d'études nombreuses et récentes repensant le lien au territoire de l'agriculture dite de qualité (généralement appellation d'origine contrôlée [AOC], protégée [AOP], indication géographique protégée [IGP]), l'originalité de ces projets est de questionner l'ancrage territorial de l'agriculture dans le cadre de productions agricoles peu spécifiques territorialement.

(1) Dans cet article, J.-M. Callois et P. Mocquay font le point sur la territorialisation croissante des politiques de développement rural, tendance lourde, selon eux, impliquant de plus en plus les acteurs locaux.

(2) Travaux de recherche menés en 2007 dans le cadre du projet Esster (« Economie sociale, solidaire et territoire »), financé dans le cadre de l'appel à propositions pour l'innovation sociale et le développement en économie sociale de la Diïeses (Thareau *et al.*, 2007).

## Questionner le rapport entre action collective, développement agricole et territoire

La seconde moitié du <sup>xx</sup>e siècle, principalement la période 1960-1990, a vu se développer une conception souvent « a-territorialisée » de l'agriculture, dans laquelle la recherche agronomique propose des itinéraires techniques normalisés qui libèrent les agriculteurs des contingences pédoclimatiques et écologiques locales. Or, les années 90 constituent un tournant dans la conception du lien entre agriculture et territoire, avec une prise en compte croissante de l'écologie dans la pensée agronomique (Deverre, Sainte Marie, 2008).

### **Agriculture et territoire : un articulation repensée à la fin du <sup>xx</sup>e siècle**

L'acte de production est désormais envisagé comme un processus technique valorisant les ressources du milieu et minimisant ses impacts sur celui-ci, aux différentes échelles des itinéraires techniques, de la parcelle au territoire. Parallèlement, le développement des circuits courts de distribution et l'affirmation de l'agriculture de qualité, avec la redéfinition de l'AOC en 1990, posent la question de l'ancrage territorial des productions agricoles. Une abondante bibliographie atteste de ces préoccupations dans les études rurales (Scheffer, 2002; Hirczak, Mollard, 2003; Hirczak, 2007...). Julien Frayssignes (2005), en particulier, montre que les dynamiques de développement de l'agriculture relevant de labels officiels sont liées aux ressources du territoire et à la capacité des acteurs et des institutions à s'organiser (voir aussi Pecqueur, 2001).

(3) La France a signé la convention Ramsar en 1986. Aujourd'hui, 3,3 millions d'hectares sur 36 sites sont concernés ([www.ramsar.org](http://www.ramsar.org)).

(4) Deux enquêtes parallèles concernant la mise en place de la presse à huile et la constitution de l'association des Eleveurs des vallées ont été menées. Les responsables de Cuma ont été interrogés dans treize départements. Vingt-deux entretiens informatifs ont été menés ainsi que quinze entretiens biographiques dans le Maine-et-Loire auprès des agriculteurs initiateurs ou simples utilisateurs de ces outils, afin de comprendre leurs intentions, le jeu des acteurs et des institutions qui en découle. L'enquête sur L'Eleveur et l'Oiseau se fonde sur des entretiens auprès de cinq personnes ressources (une animatrice de l'association, trois responsables professionnels ayant participé à l'émergence de l'association, un négociant impliqué dans le fonctionnement associatif). Vingt-trois entretiens semi-directifs ont été menés auprès d'agriculteurs, adhérents ou non adhérents de l'association entre avril et mai 2007 (dix dans les basses vallées angevines et treize dans la zone Loire). Notre enquête visait à rendre compte des dynamiques sociales locales au sein de la profession agricole (Darré, 2006).

Dans ce contexte, il est observé au cours des années 90 et 2000 une évolution des organisations de développement agricole ainsi que des dispositifs institutionnels et politiques au sein desquels s'inscrivent les projets. D'abord, l'« écologisation » de la politique agricole (Deverre, 2008), affirmée progressivement depuis la PAC de 1992, modifie le rapport du développement agricole au territoire, car la mise en œuvre de ces politiques repose le plus souvent sur une spatialisation stricte de l'action : zonages relatifs à la politique de l'eau (directive nitrates en 1991, zones humides d'importance dans le cadre la convention Ramsar <sup>(3)</sup>) ou à la protection de la biodiversité (zones spéciales de conservation de la directive habitat). Ensuite, les collectivités locales s'engagent davantage dans des actions relevant du développement agricole. Les intercommunalités élargissent leur champ de compétences en matière d'aménagement du territoire et d'environnement et considèrent davantage la place de l'agriculture dans leurs politiques. Des projets agricoles sont cofinancés, voire initiés, par des collectivités ou des intercommunalités, et les pratiques de développement agricole se redessinent sous leur impulsion (Germain *et al.*, 2006). Enfin, à côté des logiques dominantes de commercialisation en filières spécialisées se développent des logiques de commercialisation qui valorisent la proximité entre producteurs et acheteurs. Ces démarches se fondent plus sur l'appartenance à un même territoire que sur l'appartenance à un même secteur productif.

Ainsi, les principales organisations professionnelles agricoles s'interrogent sur l'engagement des agriculteurs et repensent leur rôle en vue du maintien d'actions collectives et de coopération entre producteurs. Notre recherche participe de cette réflexion sur le lien entre le développement agricole et le territoire. Nous définissons ici le développement comme un processus qui améliore la capacité des agriculteurs à mettre en œuvre leurs projets. Il peut être porté par des organisations instituées et leurs acteurs (chambres d'agriculture, collectivités locales) ou résulter d'actions collectives initiées par des agriculteurs dans un cadre *a priori* moins institutionnalisé. Nous avons choisi d'analyser des actions de développement qui relèvent de ce deuxième type. Nous analysons les processus de construction territoriale de ces actions collectives, la façon dont ces projets s'articulent aux organisations et institutions locales et les effets spatiaux de ces dynamiques. Dans un contexte de montée apparente de l'individualisme, nous montrerons l'importance de la valeur d'autonomie pour les agriculteurs dans les actions collectives qui se font jour.

### Comparaison de deux projets de développement agricole

Nous travaillons sur deux dispositifs : le développement d'une marque de viande bovine locale par une association d'éleveurs – L'Eleveur et l'Oiseau – et la mise en place d'une presse mobile départementale en Cuma pour la production d'huile végétale pure et de tourteaux pour l'alimentation animale <sup>(4)</sup>. Les comparer nous a semblé intéressant pour trois raisons principales.

Ces deux projets ne relèvent pas d'une démarche d'agriculture de qualité concernant les productions agricoles associées à un territoire et relevant d'une labellisation officielle de type AOC. Dans nos deux exemples, le produit agricole apparaît banal : viande bovine sans race prédéfinie ; production d'une matière première agricole sans caractère territorial spécifique (colza et tournesol). Par ailleurs, si ces deux projets visent une amélioration de l'impact de l'agriculture sur l'environnement, celui de la presse à huile n'a pas été l'occasion d'une réflexion sur le lien entre l'agriculture et son milieu naturel et le projet des éleveurs des vallées ne vise pas à modifier la norme construite antérieurement en matière de pratiques agro-environnementales.

Toutefois, ces projets présentent un rapport différencié au territoire. L'action de l'association des Eleveurs des vallées s'inscrit dans une réflexion ancienne concernant les impacts de l'élevage sur la biodiversité dans les vallées inondables où plusieurs actions agro-environnementales se sont succédé dans les années 90. Des engagements professionnels, scientifiques et politiques se sont concentrés sur un espace précisément zoné. Le projet de l'association se fonde sur cette construction politique du territoire. *A contrario*, le projet de presse à huile ne repose pas sur un zonage pré-construit. Le jeu des acteurs locaux détermine son territoire d'action.

Enfin, ces deux projets ont également été choisis pour leur notoriété. Marc Mormont (1996) rappelle que certaines mesures agro-environnementales (MAE) ont un impact plus important sur le plan symbolique que sur les plans technique, économique ou écologique. Des projets innovants constituent un vecteur communicationnel de redéfinition des identités professionnelles ou d'évolution des représentations sociales de l'agriculture. De fait, ces projets sont en quelque sorte devenus exemplaires (Billaudeau, Thureau, 2010). La presse à huile végétale pure du Maine-et-Loire a constitué un modèle que l'on est venu visiter. On connaît également d'autres exemples de vente de viande bovine sous une marque locale communiquant sur une qualité spécifique des prairies en zones humides Natura 2000 : la marque Viande bovine de Brière a ainsi été créée en 2009<sup>(5)</sup>. Alors que le principe de non-reproductibilité est au cœur de la démarche AOC, ces deux projets ont plutôt vocation à faire exemple, ce qui rend d'autant plus intéressantes leurs modalités de construction.

Avant de nous engager dans une analyse plus précise des dispositifs, rappelons la spécificité du contexte professionnel du Grand Ouest. Ici, la modernisation de l'agriculture a été porteuse, dès les années 60, de dynamiques d'agriculture de groupe : la forte présence des Cuma, le nombre élevé de groupements agricoles d'exploitation en commun (Gaec) signifient l'attachement à une agriculture apte à maintenir un tissu relativement dense d'exploitations familiales viables. Les Cuma ont permis l'acquisition en groupe de matériel de bonne capacité technique à partir des années 60 et 70 et, face à l'importante concentration des coopératives de production et de commercialisation, elles sont restées des coopératives

(5) [www.parc-naturel-briere.fr](http://www.parc-naturel-briere.fr).

(6) Rapport d'activité, 2007  
(www.france.cuma.fr).

de proximité. Selon la Fédération nationale des Cuma<sup>(6)</sup>, plus de 50 % des agriculteurs des Pays de la Loire et plus de 60 % de ceux du Maine-et-Loire appartiennent à une Cuma: c'est un des taux les plus élevés de France.

## Autoproduire ensemble carburant et alimentation des troupeaux : le projet de presse à huile

La presse à huile végétale pure de la Cuma départementale du Maine-et-Loire permet la production de tourteaux fermiers et d'huile carburant à partir de colza et de tournesol produits localement, pour un usage agricole, sur de vieux moteurs en mélange avec le diesel à 30 %. Cet outil, inscrit dans la Cuma départementale, dessert 73 adhérents. La capacité de production de 350 000 litres par an en fait, jusqu'au début 2008, la première grosse presse à huile en pleine activité en Cuma en France.

### Une réflexion sur l'autonomie alimentaire et énergétique des élevages

L'émergence de ce projet est indissociable des réflexions menées en Layon sur la traçabilité en élevage et l'autonomie alimentaire, cinq ans après la crise de la vache folle. En 2003, la Cuma du Layon acquiert un séchoir à luzerne pour améliorer l'autonomie des exploitations pour l'alimentation du cheptel. Il fonctionne au fuel et cela pose rapidement la question de l'autonomie énergétique. L'huile carburant est évoquée en 2004 à une assemblée générale de Cuma par un agriculteur, président de la commission agricole du pays de Loire en Layon. La structure départementale Cuma, compétente en machinisme, s'impose en 2005 comme la plus à même de mutualiser les risques de financement d'un outil expérimental et intègre ce dernier dans une Cuma départementale d'innovation et d'expérimentation. En novembre 2005, la machine prototype et sa plateforme de transport permettant la semi-mobilité<sup>(7)</sup> sont construites. Tous les acteurs (enquête 2007) soulignent le caractère pionnier en France, à l'époque, de l'outil expérimenté en Maine-et-Loire. Soulignons ici, aussi paradoxal que cela puisse paraître, que cette action collective relève d'une volonté d'autonomie des exploitations; il s'agit d'une démarche de circuit court, voire fermé, au sein de la profession.

(7) Un outil se déplaçant sur sept ou huit stations fixes dans le département.

### Un engagement des institutions locales au-delà du secteur agricole

L'engouement réel des Cuma de l'ouest de la France pour cet outil s'inscrit dans un contexte de promotion générale des agrocarburants en France en lien avec la politique européenne fixant un objectif d'incorporation, pour 2010, de 5,75 % de biocarburant industriel dans les carburants classiques. En 2008, on recense (selon la FNCuma) 80 presses à huile en Cuma dans 50 départements. Tous les départements de l'Intercuma ouest abritent au moins une presse à huile, majoritairement au sein d'une Cuma

(8) Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 (loi d'orientation agricole de décembre 2005), au-delà de l'utilisation personnelle déjà possible par l'agriculteur lui-même, la vente d'huile carburant entre agriculteurs pour un usage agricole et aux collectivités locales est autorisée, mais cela suppose qu'un protocole soit signé entre le préfet et la direction des douanes; *idem* pour la vente pour l'avitaillement des navires de pêche.

(9) Association locale des Mauges (Maine-et-Loire) promouvant les replantations bocagères par le conseil technique aux agriculteurs ([www.missionbocage.com](http://www.missionbocage.com)).

départementale, et les trois quarts des presses ont été acquises en 2005 et 2006. Toutefois, l'huile végétale pure reste soumise, en France, à de fortes restrictions juridiques<sup>(8)</sup>. Contrairement au biodiesel industriel, la production d'huile végétale pure pour une utilisation locale utilise peu de surfaces en colza ou en tournesol (3 hectares de production oléagineuse en moyenne par adhérent dans l'Ouest, selon les Cuma départementales). En termes d'encadrement, le rôle du mouvement Cuma a été central. Cette action collective s'inscrit dans une dynamique d'expérimentations préexistantes, portées par la Cuma départementale d'innovation et d'expérimentation, qui mobilise autour de projets successifs d'autres organisations dans des partenariats multiples: la chambre départementale d'agriculture, l'association Gab'Anjou (agriculture biologique), pour un projet de compostage des fumiers dès 1996, Mission bocage<sup>(9)</sup> en 2002, pour un projet de bois bocage énergie. En Maine-et-Loire, ce projet a associé les territoires d'intervention départementaux habituels comme la fédération départementale des Cuma (FDCuma) ou la chambre départementale d'agriculture. Le pays de Loire en Layon a été le seul pays du Maine-et-Loire à être partenaire du projet. D'autres partenariats techniques ont été sollicités (conseil général, Crédit agricole et Mutualité sociale agricole), mais les discussions liées à la mise en place et aux modalités de fonctionnement de l'outil se sont essentiellement jouées entre le réseau Cuma et les agriculteurs-initiateurs du Layon, dont l'un est un élu du pays.

### **Une territorialisation en Layon : déterminants institutionnels et sociaux**

Trois réseaux d'acteurs et trois constructions territoriales se superposent et s'imbriquent (*voir carte en annexe*). Le territoire d'intervention se confond avec le périmètre départemental des structures d'encadrement. Ce projet s'inscrit dans des cadres institutionnels qui peuvent paraître forts, mais dans un fonctionnement non hiérarchique: la Cuma communale ou péri-communale, la Cuma départementale Innov-expé, elle-même adhérente à la FDCuma, structure de conseil et d'encadrement.

A l'intérieur du périmètre d'intervention, le territoire d'action de l'outil s'organise selon la densité du réseau des adhérents de base et l'exigence exprimée par les structures d'encadrement (FDCuma, chambre) de couvrir l'ensemble des régions agricoles du département. En dernier lieu, par sa semi-mobilité, l'outil a une territorialité particulière, à partir de sept ou huit stations prédéfinies, qui tient compte aussi du nombre d'adhérents localement, des capacités techniques des agriculteurs à réceptionner et à entretenir la machine (installation électrique suffisante, formation technique sur la machine) et, de façon finalement non prioritaire, des capacités de production en colza. A l'échelle du Maine-et-Loire, on observe une représentation plus forte en Layon des adhérents de la presse à huile, à partir des deux Cuma et des deux acteurs leaders à l'origine du projet. Malgré la part élevée de surface agricole utile réservée aux

oléoprotéagineux en Layon-Saumurois (voir carte en annexe), ce projet touche des producteurs non spécialisés en grande culture et hors débouché industriel. La forte appropriation locale de l'outil, en Layon, se matérialise par le choix d'un constructeur-revendeur du Layon-Saumurois pour le montage de la presse et de sa plate-forme de transport. Le passage à l'échelon départemental a permis la mise au point d'un prototype de bonne qualité, innovant, un outil modèle dont le terrain local, en premier lieu le Layon, profite. La reterritorialisation en Layon d'une unité fixe de plus forte capacité productive est en cours. Un pôle d'excellence rurale<sup>(10)</sup>, porté par le pays du Layon, a été validé en ce sens en 2006.

(10) Appel à projets lancé par la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (Diact) en 2005 pour favoriser l'émergence de projets innovants dans l'espace rural, à partir de quatre thématiques prioritaires dont les énergies renouvelables.

### **L'affirmation d'une territorialité spécifique du pressage de l'huile**

Le projet de presse à huile a atteint ses objectifs d'innovation technique et d'autonomie alimentaire et a pu évoluer vers la voie de la diversification agricole. Cependant, la pérennité de cet outil peut être dépendante de la conjoncture : les motivations de certains adhérents se fondent sur l'évolution comparée des prix du fuel et de la graine oléagineuse, alors que la trituration des graines garde tout son intérêt pour la production fermière d'alimentation animale. Ainsi, l'autonomie des exploitations d'élevage pour l'alimentation des animaux apparaît comme une valeur structurante de l'engagement d'agriculteurs à long terme dans une démarche d'investissement collectif. Cela induit une localisation pertinente de ce genre de projets dans les zones d'élevage. Cependant, la territorialisation en Layon est essentiellement liée à l'engagement d'un leader du pays, qui s'articule avec la mobilisation d'intercommunalités locales. Ainsi, alors que les promoteurs du premier projet l'ont structuré en fonction d'une certaine représentation de la répartition des agriculteurs intéressés (Marc Mormont [1996] parle de « *sociologie a priori* »), la configuration spatiale du second projet se trouve éclairée et transformée par cette expérimentation.

## **Valoriser des pratiques agro-environnementales par une marque collective : le projet des Eleveurs des vallées**

Les promoteurs de l'association Les Eleveurs des vallées font remonter l'origine de l'association aux années 80, c'est-à-dire à l'émergence d'un souci de préservation du territoire de vallées inondables au nord d'Angers face au développement des peupleraies et à l'abandon des prairies. Ces espaces sont de plus en plus investis pour la chasse au gibier d'eau et la population d'oiseaux hivernant décroît fortement. Une association de naturalistes tente, au cours des années 80-90, d'imposer des mesures de protection et de règles d'usage aux autres acteurs du territoire, au moment où le contexte réglementaire évolue vers une plus grande prise en compte des enjeux environnementaux. A partir de 1990, le directeur de la Ligue de protection des oiseaux (LPO) et une agricultrice du

(11) Ce dispositif d'action publique vise à aider financièrement les agriculteurs à modifier leurs pratiques culturales sur certains espaces. Il s'agit ici d'adopter des pratiques de fauche permettant le maintien des prairies et une bonne reproduction du rôle des genêts.

(12) Association pour le développement des structures d'exploitation agricole. Dans chaque département, les Adasea sont impliquées dans la mise en œuvre d'actions agro-environnementales dans le cadre des Ogaf et d'autres dispositifs.

territoire élue à la chambre d'agriculture s'accordent pour mettre en place une opération groupée d'aménagement foncier-environnement (Ogaf-environnement<sup>(11)</sup>), cofinancée par l'Etat, sur le territoire des basses vallées angevines et engage une concertation qui mobilise largement les acteurs locaux sur l'écriture d'un cahier des charges agro-environnemental (agriculteurs locaux, LPO, représentants des chasseurs, des pêcheurs, des populteurs, des collectivités territoriales et administration). Le dispositif local est approuvé en 1993 pour une durée de cinq ans. Le souci de préserver les oiseaux des vallées aboutit à une évolution des pratiques agricoles et les Ogaf permettent d'enrayer la déprise agricole et de limiter la culture de peupliers (populiculture) sur les basses vallées angevines. Au-delà, le débat sur la prise en compte de l'environnement par les agriculteurs a été relancé localement. Les partenariats se tissent à cette époque entre quelques éleveurs leaders, le directeur de la LPO-Anjou, un conseiller général et deux ingénieurs des organisations professionnelles : chambre d'agriculture et Adasea<sup>(12)</sup>.

### Une marque pour valoriser une profession

L'initiative qui nous intéresse s'ancre dans ce contexte historique. La crise de la vache folle en 1996 a fortement déstabilisé les marchés de la viande bovine. Le renouvellement des soutiens publics aux pratiques agro-environnementales paraît incertain alors que les contrats souscrits dans le cadre de l'Ogaf-environnement arrivent à échéance en 1998. A l'automne 1997, les institutions agricoles et locales lancent une étude sur les systèmes de production et la commercialisation des animaux. Le groupe de travail rassemble deux agriculteurs responsables professionnels déjà impliqués dans les mesures agro-environnementales, le responsable environnement de la chambre d'agriculture, un agent de l'Adasea et un conseiller général. Ses travaux proposent la vente locale d'une « viande des vallées ».

Dans cette période de crise bovine, le débat sur la création d'une filière de valorisation alternative mobilise très largement. Neuf réunions locales ont lieu en 2000 à l'initiative de la chambre d'agriculture et de l'Adasea, 110 agriculteurs y participent. En juin 2001, l'association des Eleveurs des vallées angevines est créée. Les éleveurs synthétisent les enjeux socio-politiques du projet autour de trois objectifs : « *pérenniser les élevages en respectant l'environnement naturel de ces vallées; faire partager leur passion; représenter les agriculteurs pour participer aux décisions de développement des vallées angevines* ».

La marque apparaît comme un outil au service de la promotion de l'activité des éleveurs, comme un moyen de valoriser des pratiques agro-environnementales dans le cadre d'une conception du métier recentrée sur l'acte de production. Parallèlement, leur volonté d'autonomie politique et économique se trouve réaffirmée : ne plus être dépendants des soutiens publics grâce à un marché maîtrisé et local, s'organiser pour être représentés comme un groupe spécifique au sein de la profession agricole, à partir d'un territoire circonscrit aux vallées angevines et en relation

avec les autres acteurs du territoire (les institutions locales ayant soutenu l'action, les associations environnementalistes et les consommateurs).

### **Un territoire institutionnel**

Les premiers leviers mobilisés par les promoteurs du projet associatif ont été des dispositifs réglementaires relatifs au zonage territorial et fortement portés par des institutions départementales (chambre d'agriculture, Adasea, conseil général). Plusieurs faits attestent que le territoire de l'association relève davantage d'une structuration institutionnelle que d'une construction pensée au regard des pratiques et des motivations de ses membres. Tout d'abord, à l'automne 1997, les institutions agricoles et locales profitent d'un programme financé par un fonds de développement agricole et mettent en place un projet d'études centré sur les systèmes de production et la commercialisation des animaux. Les agents de la chambre d'agriculture et de l'Adasea proposent de travailler à la fois sur la zone des basses vallées angevines et sur celle des vallées de la Loire. La convergence des problématiques locales, l'inscription de ces territoires dans des dispositifs agro-environnementaux similaires et la nécessité d'atteindre une taille critique dans le cadre du projet expliquent ce choix à l'origine de la configuration actuelle de l'association. Par ailleurs, il est notable que ce soit la conseillère « chambre » qui ait invité les agriculteurs à la réunion fondatrice, à partir des éleveurs mettant en œuvre des mesures agro-environnementales. Enfin, selon la définition du cahier des charges, la possibilité de valoriser la viande sous la marque est limitée aux surfaces exploitées dans le cadre d'un contrat agro-environnemental. Ainsi, le zonage administratif des diverses mesures agro-environnementales mises en œuvre a déterminé le territoire de réflexion du projet, le groupe d'acteurs mobilisé, puis le territoire d'action.

### **Territoires du changement de pratiques**

La logique du projet réunit des agriculteurs aux pratiques et aux préoccupations agricoles proches, liés au même dispositif agro-environnemental. Dans la pratique, le fonctionnement associatif est fondé sur une forte mobilisation des membres du bureau pour la communication et la vente d'animaux, actions perçues comme étant coûteuses en temps pour les éleveurs, et il a été convenu de ne pas trop solliciter les adhérents. Cependant, une fois la marque créée, seuls quelques animaux ont été commercialisés. La plupart des adhérents n'ont pas participé à l'activité associative au-delà de quelques réunions en cinq ans. La mobilisation limitée des adhérents explique probablement que le territoire d'action de l'association soit peu approprié. Dans cet espace très fractionné par les vallées, le territoire de travail des agriculteurs, souvent restreint à la commune ou à une vallée, reste un critère objectif de classement entre agriculteurs, malgré près de dix années de travail associatif. Si l'activité de l'association des Eleveurs des vallées a probablement renforcé les liens sociaux entre agriculteurs de la zone des basses vallées angevines, ce

n'est pas le cas sur la zone de la vallée de la Loire, où les relations entre agriculteurs restent structurées à l'échelle communale. La vallée de la Loire, au sud-ouest d'Angers, et les basses vallées angevines, au nord, sont vécues comme des territoires distincts : les contextes agricoles et naturels sont perçus comme différents, les liens entre agriculteurs de ces deux territoires sont rares, l'interconnaissance entre agriculteurs est limitée aux membres du bureau. On n'a pas réussi à donner corps à un territoire englobant « des vallées angevines », car relevant d'un cadre trop pensé et défini par les institutions agricoles.

### **L'échec du projet de valorisation de la viande : quels déterminants territoriaux ?**

Depuis 2005, aucun animal n'a été valorisé sous la marque L'Éleveur et l'Oiseau. L'évolution des motivations des membres, l'effet de la spatialisation de l'intervention et le désengagement des partenaires institutionnels expliquent cet échec. Pour la plupart des adhérents, l'engagement associatif était motivé par l'obtention d'une plus-value à court terme. Compte tenu de l'amélioration de la situation des marchés de la viande bovine entre 2005 et 2007, les éleveurs, tant certains membres du bureau que les autres adhérents, ne souhaitent plus faire l'effort nécessaire à la valorisation de leur produit. Quelques adhérents membres du bureau restent motivés par les objectifs initiaux : être plus autonomes par une meilleure maîtrise des prix de vente et par la maîtrise des modalités d'aide à leurs pratiques, dans le cadre des dispositifs agro-environnementaux. Dans un contexte économique qui redevient difficile à la fin des années 2000, le projet est réactivé en lien avec la chambre d'agriculture.

C'est, notamment, parce qu'ils considéraient ne pas avoir suffisamment de capacité d'action au sein des organisations traditionnelles de coopération ou de représentation de l'agriculture qu'ils se sont organisés au sein d'une association particulière. Autour de cet enjeu le bilan associatif s'avère mitigé. Par leur mobilisation locale, les membres du bureau ont été identifiés comme des promoteurs de l'agriculture de leur territoire. Ils sont sollicités à titre personnel, ou au titre d'autres responsabilités, dans le conseil de développement de l'agglomération d'Angers, pour contribuer à un projet pédagogique (« La vache et l'écolier »). Des éleveurs ont ainsi obtenu un droit de cité dans certains lieux de discussion politique locaux, mais ils n'y contribuent pas en tant que porte-parole de l'association.

Cependant, alors que les éleveurs souhaitent devenir moins dépendants des soutiens publics, c'est le support des institutions locales et agricoles qui permet le lancement, puis le fonctionnement du projet associatif. En se désengageant du projet en 2007, les institutions fragilisent une association qui n'a pas réussi à atteindre l'autonomie projetée. L'association n'a pas obtenu d'autres soutiens. Le choix d'un périmètre d'intervention qui ne correspond pas à celui d'intercommunalités, comme l'agglomération d'Angers, fortement impliquées par ailleurs dans la promotion d'une partie du territoire de l'association peut paraître maladroit. Des intercommunalités

se seraient sans doute plus facilement impliquées dans le soutien à la démarche si le territoire du projet agricole avait correspondu au leur.

Enfin, l'intégration du projet à des démarches de valorisation d'acteurs coopératifs locaux aurait probablement contribué à pérenniser le projet. Les éleveurs ont écarté cette possibilité dans la mesure où ils souhaitent garder la maîtrise de leur projet. Cette attitude est remise en question en 2010 dans le cadre de la relance de la démarche.

Le choix d'associer les agriculteurs des deux territoires de la vallée de la Loire et des basses vallées angevines dans ce projet ne repose pas sur la préexistence de liens sociaux. Le périmètre contraint de l'action, relevant d'un territoire défini administrativement par les institutions agricoles, a échoué à créer de nouveaux liens interterritoriaux et a certainement affecté la dynamique d'engagement des éleveurs.

## **Des processus contrastés de construction territoriale**

Le maillage du territoire reste parfois un enjeu imposé par les acteurs institutionnels, comme ça a été le cas au cours du *xx<sup>e</sup>* siècle, dans l'encadrement coopératif, syndical et associatif agricole (canton, région agricole, département). Dans les deux exemples, le territoire institutionnel, périmètre d'intervention des structures d'encadrement (chambre d'agriculture, FDCuma), a joué son rôle. L'échelon départemental est généralement indépassable. Toutefois, ces projets montrent aussi comment des collectivités locales, des intercommunalités et des pays (Koulychisky, 2006) participent à la définition des espaces d'intervention.

### **Des cadres d'interventions institutionnelles**

Si dans un premier temps le pays de Loire en Layon a soutenu un projet expérimental de presse à huile à l'échelle du département, il est porteur aujourd'hui, avec le pays Saumurois, d'un nouveau projet de presse fixe en pôle d'excellence rurale. Le projet des Éleveurs des vallées a également été modelé par l'intervention des institutions locales à deux titres au moins. Le conseil général, en 1997, a proposé de travailler à l'échelle des vallées de la Loire. En 1998, à l'occasion du renouvellement de l'Ogaf-environnement, l'agglomération d'Angers s'est engagée dans la démarche collective, mais en promouvant fortement les basses vallées angevines par le programme « La vache et l'écolier », dans lequel les éleveurs de l'association présentent leur métier dans les écoles. Ce faisant, elle contribue à renforcer l'activité associative essentiellement sur les basses vallées angevines, mais fait émerger chez les éleveurs un sentiment de valorisation de leur métier, ce qui constitue la principale réussite de l'association selon ses membres (enquêtes 2007). Si l'agglomération n'a pas contribué à définir l'action associative et son périmètre, elle en a modifié le déroulé, en contribuant au processus d'engagement des agriculteurs en lien avec la construction identitaire de leur territoire.

Ainsi, les projets sont pensés selon des cadres institutionnels professionnels ou administratifs, puis l'engagement de collectivités locales partenaires contribue dans les deux cas à faire évoluer la territorialité ou la nature du projet. On assiste ici à une transformation des formes de partenariat pour le développement agricole qui contribue à configurer spatialement les modalités d'action.

### **Des processus contrastés de territorialisation**

Quelle que soit leur réussite, ces projets ont permis d'amorcer, de conforter ou de prolonger un processus de territorialisation d'actions de développement agricole, en Layon et dans les basses vallées angevines. La territorialisation est conçue ici comme l'installation dans la durée de pratiques agricoles participant d'une convergence d'action ou d'identité de projet d'un territoire et motivée par une volonté de fixation localisée de valeur ajoutée. Ainsi, les basses vallées angevines et la vallée de la Loire sont exemplaires pour la continuité de périmètres d'actions agro-environnementales qui s'y sont superposés dès les années 90 : des dispositifs locaux (Ogaf, opération locale agriculture environnement [OLAE]) aux dispositifs nationaux du contrat territorial d'exploitation (CTE), puis du contrat d'agriculture durable (CAD) aux conventions Ramsar (6 450 hectares en basses vallées angevines, inscrites en 1995) et Natura 2000 sur les zones humides<sup>(13)</sup>. Près de 40 % du territoire des basses vallées angevines et du périmètre Natura 2000 de la vallée de la Loire est sous contrat MAE entre 2004 et 2009. Le projet de commercialisation de viande bovine sous la marque locale n'a pas réussi à créer une identité territoriale commune, mais a participé au renforcement de l'image des basses vallées angevines. Projet innovant, bien publicisé, il connaît une forte notoriété nationale, voire internationale, par une campagne de communication et la création d'un logo. Dans le cas de la presse à huile, les acteurs du Layon-Saumurois se réapproprient l'objet de développement dans une volonté de valorisation des spécialisations et des systèmes de production de l'agriculture locale. Le pôle d'excellence rurale (2006-2009) est porté par les pays du Layon et du Saumurois au profit d'un territoire fonctionnel défini par le bassin local de production oléagineuse (sud-est du Maine-et-Loire, nord de la Vienne, sud-ouest de l'Indre-et-Loire), dans une optique de diversification agricole, plus que strictement d'autonomie, et dans une volonté de relocalisation de valeur ajoutée. Dans ces constructions territoriales successives, le rôle de l'« acteur territorialisé » est fondamental (Gumuchian *et alii.*, 2003). Un leader agricole local, initiateur du projet de presse à huile départementale en Cuma, a interconnecté différents échelons, territoires, projets de développement et réseaux d'acteurs. Ce leader fédère des agriculteurs en Layon autour de l'idée d'autonomie agricole et alimentaire, jusqu'à obtenir le soutien du pays. Il contribue à construire un outil départemental, mais inscrit ses ambitions et ses actions à l'échelle du Layon, pour lequel il est le représentant agro-viti-environnement au conseil de développement, ou bien

(13) Source: Adasea du Maine-et-Loire.

à l'échelle de la région agricole correspondant à l'antenne locale de la chambre départementale d'agriculture du Layon-Saumurois.

### **L'engagement collectif, gage de l'autonomie agricole**

L'autonomie agricole recouvre une diversité de significations. Il peut s'agir d'autoproduire, comme dans le cas d'éleveurs qui produisent leur énergie et l'aliment de leurs animaux afin de réduire les achats d'intrants. Dans ce cas, l'engagement collectif peut rester conjoncturel. Autoproduire peut signifier être moins dépendant des fluctuations du marché ou des entreprises d'agrofourniture. Les agriculteurs s'engagent alors de manière plus pérenne dans les actions. L'autonomie des exploitations n'est réalisable que par le biais d'un engagement collectif, par exemple par l'investissement dans une presse à huile. Être autonome, c'est aussi être moins dépendant des évolutions des marchés ou des politiques publiques ou être en mesure d'agir sur ces dimensions. Cette acception est portée par des agriculteurs qui n'envisagent ce processus que comme une action collective : créer une marque collective, mobiliser d'autres agriculteurs dans le cadre d'une association pour donner corps à un groupe que l'on souhaite représenter dans des instances politiques, amener des agriculteurs à innover collectivement... et obtenir ainsi une capacité individuelle et collective d'action sur l'environnement économique, politique et professionnel. Même si les leaders de ces projets sont très attachés à la dimension collective de l'action d'autonomie, de fait, les adhérents sont en majorité motivés par une approche individualiste de l'autonomie agricole : trouver une alternative au fuel, mieux valoriser les animaux et sécuriser leurs revenus.

Autour de ces deux projets, les partenariats inscrits localement sont structurants. Les acteurs s'engagent dans la construction de partenariats nouveaux, avec des acteurs peu présents traditionnellement dans les actions de développement agricole. Cette ouverture participe de la recherche d'autonomie, entendue comme une capacité à maîtriser la gouvernance du projet. Cette volonté s'articule dans les deux cas avec un refus d'intégrer le projet à des démarches portées par des coopératives agricoles de commercialisation. Cette posture peut constituer une source de fragilité des projets. Cela amène à discuter la capacité des principales institutions dans le champ du développement agricole à intégrer des projets nouveaux et à articuler leurs modes de gouvernance avec la volonté de porteurs de projet de garder une certaine maîtrise de leur action.

---

## **Conclusion**

Quels sont les ressorts et les modalités de l'organisation collective de producteurs agricoles ? Si deux études de cas ne permettent pas de caractériser des types de processus, elles permettent en revanche de soulever deux questions importantes pour les démarches de développement.

Par certains aspects, les processus analysés diffèrent. Dans le cas des Eleveurs des vallées, une construction politico-administrative du territoire est antérieure à la création de l'association, alors que le projet de presse à huile, développé dans une certaine indétermination spatiale, intègre finalement un projet de territoire (pays). De fait, ces deux dispositifs ont obtenu des résultats contrastés. Alors que le projet de l'association des Eleveurs des vallées n'a pas abouti aux résultats escomptés, le projet de presse à huile a porté ses fruits. Nous faisons l'hypothèse qu'une des explications principales de ces résultats tient à la prise en compte des configurations sociales locales dans la spatialisation de l'action. Le projet de presse à huile a été porté par la mobilisation d'acteurs locaux sur la base d'une sociologie réelle de leurs réseaux de travail et de coopération, et non sur la base d'un pari fait, *a priori*, par les institutions traditionnelles de développement agricole sur la mobilisation potentielle des agriculteurs. Cela remet en perspective l'hypothèse avancée par Marc Mormont (1996) selon laquelle la délimitation des espaces d'intervention dans les dispositifs agro-environnementaux constitue un moment déterminant de leur réussite. Cette approche pragmatique de la spatialisation d'un projet de développement, appuyée sur des territoires de projet (intercommunalité, pays, groupe d'action locale [GAL], pôle d'excellence rurale...), constitue une piste de réflexion pour la territorialisation des actions de développement agricole.

Par d'autres aspects, ces deux dispositifs de développement présentent des processus similaires de construction territoriale. Il s'agit en particulier de l'importance de la valeur d'autonomie dans les motivations des leaders comme des adhérents à ces projets. Elle est pensée comme une autonomie individuelle des exploitations face aux marchés et aux politiques qui, de fait, engage les agriculteurs dans des processus de coopération locale pour créer de nouveaux circuits commerciaux ou investir dans de nouveaux outils. L'autonomie est également pensée comme capacité d'initiative d'un collectif. Elle s'accompagne d'une recherche de relocalisation de l'action de développement, à l'échelle des réseaux de travail habituels des agriculteurs, mais elle induit également la mise en place de partenariats locaux renouvelés : être autonome signifie ne plus dépendre de soutiens publics nationaux ou de marchés et de filières peu territorialisés, en tissant des liens avec des institutions locales, des consommateurs, des artisans du territoire, pour fonder une nouvelle opportunité de développement agricole. Par cet ancrage local, les agriculteurs et leurs organisations ouvrent leurs réseaux de partenaires et intègrent des contraintes relatives à la définition des périmètres d'intervention en particulier. Ils intègrent aussi des opportunités de reconnaissance de la place de l'agriculture dans les processus de construction identitaire des territoires, processus dont nous faisons l'hypothèse qu'ils contribuent à l'engagement des agriculteurs dans l'action *in fine*. Ils ouvrent enfin des opportunités d'appui financier et technique à des actions de développement agricole dans les projets de territoire. Dans ce mouvement d'appropriation de

l'action de développement par ses initiateurs, la légitimité historique des organisations traditionnelles du développement agricole est remise en cause. Elles semblent surtout sollicitées lors de la recherche d'une compétence ou de moyens spécifiques. Ainsi, ces dispositifs locaux nous amènent à interroger la capacité des organisations de développement agricole historiques, qu'elles ressortent de la coopération, de structures associatives ou consulaires, à appuyer le développement de projets locaux, afin qu'elles soient en mesure d'apporter des moyens aux acteurs locaux, tout en limitant tant que faire se peut les contraintes institutionnelles au développement de l'action locale. ●

## Bibliographie

- Billaudeau V., Thareau B.**, 2010, « L'Éleveur et l'Oiseau : rayonnement d'une démarche agro-environnementale innovante », in Boutiller S., Allemand S. (dir.), *Economie sociale et solidaire, nouvelles trajectoires d'innovations*, Paris, L'Harmattan, p. 155-188.
- Callois J.-M., Moquay P.**, 2008, « La territorialisation des politiques de développement rural : acquis des expériences antérieures et perspectives », *Ingénieries, eau, agriculture, territoires*, numéro spécial, p. 155-163.
- Darré J.-P.**, 2006, *La recherche coactive de solutions entre agents de développement et agriculteurs*, Gret, 112 p.
- Deverre Ch., de Sainte Marie Ch.**, 2008, « L'écologisation de la politique agricole européenne : verdissement ou refondation des systèmes agro-alimentaires ? », *Revue d'études en agriculture et environnement*, 89 (2008-4), p. 83-104.
- Frayssignes J.**, 2005, « Les AOC dans le développement territorial, une analyse en termes d'ancrage appliqué au cas français des filières fromagères », thèse de doctorat en études rurales, mention géographie, INP-Ensat, 2 vol., 469 p.
- Germain P., Le Guen R., Thareau B.**, 2006, « La re-territorialisation du développement agricole : le cas de l'agriculture périurbaine d'Angers », *Revue d'économie régionale et urbaine*, n° 3, p. 365-384.
- Gumuchian H., Grasset E., Lajarge R., Roux E.**, 2003, *Les acteurs, ces oubliés de territoire*, Anthropos.
- Hirczak M., Mollard A.**, 2003, « Qualité des produits agricoles et qualité de l'environnement : des espaces convergents ? L'exemple de la région Rhône-Alpes », colloque ASRDLE, Lyon, 1<sup>er</sup>-3 septembre, 16 p., <http://asrdlf2003.entpe.fr/pdfpapiers/A6/129.pdf>.
- Hirczak M.**, 2007, « La co-construction de la qualité agroalimentaire et environnementale dans les stratégies de développement territorial : une analyse à partir des produits de la région Rhône-Alpes », thèse de doctorat de géographie, Grenoble 2, 516 p.
- Mormont M.**, 1996, « Agriculture et environnement, pour une sociologie des dispositifs », *Economie rurale*, n° 236, p. 28-36.
- Pecqueur B.**, 2001, « Qualité et développement territorial, l'hypothèse du panier de biens et de services territorialisés », *Economie rurale*, n° 261, p. 37-49.
- Koulytchisky S.**, 2006, « Place de l'économie sociale dans la construction de l'intérêt général à partir de l'initiative locale, les "pays" en France », *Recma*, n° 302.
- Scheffer S.**, 2002, « Qu'est-ce qu'un produit alimentaire lié à une origine géographique ? », thèse de doctorat, Paris-I, 2 vol., 588 et 357 p.
- Thareau B., Billaudeau V., Bioteau E., Fleuret S., Leroux I., Pierre G., Pujol L.**, 2007, *Economie sociale et solidaire, territoires et réseaux*, rapport de recherche, ESA, Angers, 181 p.

## Annexe Répartition des adhérents de la Cuma « presse à huile » en 2007, fonction de la production en oléoprotéagineux

